

## **Conseil d'administration de l'INRIA (01/07/07)**

### **Déclaration SGEN/CFDT, SNCS/FSU, SNTRS/CGT**

L'ensemble des personnels de l'INRIA partage les inquiétudes de leurs collègues du CNRS. Si la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la recherche française a récemment permis quelques avancées, tout danger de voir le CNRS démantelé n'est pas aujourd'hui totalement écarté. Les représentants du personnel au Conseil d'administration de l'INRIA sont unanimes à rappeler leur attachement à un CNRS couvrant tous les champs du savoir. Un CNRS pluridisciplinaire, c'est à dire où toutes les disciplines sont présentes et traitées sur un pied d'égalité, doté d'une totale autonomie scientifique est indispensable pour développer une politique scientifique globale et faire collaborer les disciplines entre elles. L'INRIA doit prendre sa place dans cette évolution du dispositif de recherche mais la réflexion sur les relations entre organismes et établissements d'enseignement supérieur doit être menée dans le cadre d'une concertation entre les directions et les instances démocratiques concernées et non par voie de presse ou autre opération de communication.

Dans l'organisation de la recherche comme dans les autres activités humaines, la diversité, la concurrence et la coopération sont les fondements de la créativité et d'une saine évolution. Cela est particulièrement vrai pour les STIC, un domaine jeune, en pleine croissance et encore loin de toute stabilité. Les personnels de l'INRIA ne sauraient donc apporter leur soutien aux positions prises publiquement et sans concertation par la direction générale pour un rôle hégémonique de l'institut dans la recherche française sur les STIC. Une telle hégémonie serait particulièrement malsaine à un moment où la concentration organisationnelle de l'institut risque de réduire ses propres marges d'adaptabilité et d'évolution.

Pour l'avenir, nous jugeons donc indispensable de prendre le temps d'une véritable concertation entre la direction de l'INRIA et les représentants des personnels sur l'évolution de la stratégie de partenariat de l'organisme, sans pressions du ministère. Les avis du « visiting committee », du Conseil scientifique et de la Commission d'évaluation, la consultation du Comité technique paritaire et du Conseil d'administration ne peuvent que contribuer à une meilleure prise en compte dans les décisions à prendre d'une collaboration inter-organisme déjà mise en œuvre au quotidien dans nos équipes-projets communes. Enfin, alors que les discussions budgétaires vont s'engager, nous voulons également rappeler notre opposition à une vision uniquement utilitariste de la recherche qui conduit à un déséquilibre toujours grandissant entre crédits distribués sur projets à court terme par l'ANR et crédits permettant aux universités et aux organismes d'effectuer des recherches exploratoires à long terme. Les crédits de base des laboratoires et des organismes et l'emploi statutaire doivent rester la norme dans la recherche publique, les personnels de l'INRIA attendent de l'Etat qu'il respecte tous ses engagements pris dans le cadre du contrat quadriennal.